

Validations comptes et gestion 2021 et pluralisme de décisions

Lausanne, 20.06.2022 - **L'Église réformée vaudoise s'est réunie en Synode ordinaire de printemps à Orbe le 17 juin puis à Bavois le 18 juin 2022. A l'ordre du jour des délégués et déléguées au Synode : comptes et gestion 2021, Centre culturel des Terreaux, « Mariage pour tous », catéchèse et formation à un métier d'Église notamment. Les débats concernant le « Mariage pour tous » ont été à l'image de l'indice météo : forts et chauds.**

Être Église au pluriel

En introduction, le Conseil synodal a mentionné les différentes façons d'être Église en ses murs et hors ses murs. Une diversité des activités et une répartition sur les territoires sont autant de clés d'accès à la population vaudoise. Également soulignés, la nécessité de cultiver, développer et parfois innover dans le lien spirituel aux concitoyens et aux concitoyennes. En ponctuation une information sur les actions concrètes de l'entraide fournie auprès des personnes réfugiées ukrainiennes a permis de marquer la permanence d'une forte mobilisation de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV).

Comptes et gestion 2021

Comptes

Avec une majorité claire, le Parlement a approuvé les comptes 2021 suivant ainsi les recommandations de l'organe de contrôle, le Conseil synodal ainsi que la Commission des finances.

Les discussions ont entre autres porté sur la gestion du patrimoine immobilier.

Trois autres décisions sont venues en complément :

- l'inscription au bénéfice de chf 1'811'349.- en augmentation du capital de l'EERV
- l'approvisionnement de chf 292'115.- pour fluctuation sur titres
- le prélèvement à trois fonds.

La vacance pendant plus d'un semestre de trésorier au Conseil synodal a rendu la tâche compliquée pour le collègue.

Gestion

A une majorité claire, l'Assemblée législative a approuvé la gestion 2021 de l'EERV.

Le propos liminaire du collège a rappelé les paramètres de l'année écoulée : le Coronavirus, des changements de membres encadrant ainsi que des évolutions systémiques permettant le passage entre des tensions vers une plus grande fluidité. Un focus sur quatre projets concrets (Église inclusive, Bol d'Air, Église Martin Luther King, Open source Church) a permis au Synode de décider le nécessaire déploiement d'une procédure et de ses processus ad hoc, en termes de gestion de projets et d'expériences pilotes. Ces éléments figureront d'ici un an sur l'espace collaboratif de travail de l'EERV (cloud). Le législatif a aussi souhaité voir la répartition des dotations sous la forme d'enveloppe financière avec la précision entre les utilisations et les disponibilités.

Les débats ont également porté sur la refonte du site internet www.eerv.ch orienté grand public nécessitant un changement d'habitudes et de pratiques de la part des contributeurs et des contributrices de contenus. Selon les moyens techniques, humains et financiers à disposition, cette réorientation entend répondre de manière concrète à la visibilité et valorisation de l'entier des activités de l'Église au service de toutes et tous.

Centre culturel des Terreaux

Dans le cadre du renouvellement de la convention quadriennale entre l'EERV et le Centre culturel des Terreaux (CCT) les éléments suivants ont été amenés :

- la saison 2020-2021 a vu des fermetures et des jauges installées en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus ; le CCT propose chaque année une cinquantaine de manifestations
- en mars 2020, le Synode a accordé une subvention de chf 275'000.- accompagnée d'une demande d'évaluation du CCT à conduire par le Conseil synodal prié par le Synode d'exécuter la décision en y incluant la saison 2021-2022
- le remplacement de la convention quadriennale en vigueur jusqu'au 30 juin 2023, par un nouveau contrat de prestation d'une durée de 4 ans, débutant le 1er juillet 2023 et incluant une subvention annuelle - équivalente à l'actuelle - de chf 275'000.- qui sera soumise annuellement à l'approbation du Synode
- ladite nouvelle convention sera validée lors de la session synodale ordinaire d'automne de novembre 2022.

Bénédition nuptiale

En préambule, la dimension sémantique a précisé que l'appellation « Mariage pour tous » ne reflétait pas l'exactitude théologique de l'EERV, ainsi la démarche est qualifiée de bénédiction nuptiale.

Ce sont des discussions fortes, engagées et animées qui ont reflété le pluralisme de l'Église réformée vaudoise lorsque le débat a porté sur la bénédiction nuptiale. Le Code civil suisse change au 1^{er} juillet 2022 rendant impossible tout nouveau partenariat enregistré et l'EERV est soumise à la législation suisse. Il s'agissait de discerner les changements à apporter au Règlement ecclésiastique de l'EERV.

La discussion s'est appuyée sur les rapports étayés de l'exécutif et de la Commission d'examen. Ces rapports traitent des enjeux théologiques, ecclésiastiques, rituels et juridiques indiquant également la nécessité d'un dispositif d'accompagnement et d'information des décisions prises auprès de la communauté réformée et de toutes et tous.

Face à des peurs et à des craintes exprimées quant à ces modifications du Règlement ecclésiastique, il a été répondu que le risque pouvait aussi résider qu'une partie de la communauté protestante se détourne de l'Église qui se doit d'accueillir toutes et tous selon le monde qui l'entoure. Que le peuple de Dieu n'est pas un peuple à part mais une partie de la société civile.

Le souhait d'aller de l'avant a ainsi été confirmé par les décisions, prises à la majorité, ci-dessous.

A la suite de l'acceptation par le peuple suisse en 2021 de la modification du Code civil, le Synode décide de :

- attaché à la conception de la bénédiction nuptiale définie comme la grâce que le Dieu de Jésus-Christ accorde par son Esprit à l'union formée par deux personnes civilement mariées, le Synode décide de réviser son Règlement ecclésiastique afin d'offrir une cérémonie nuptiale unique (bénédition) pour tous ces couples.
- le Synode charge le Conseil synodal de proposer les révisions réglementaires qui s'imposent, de prévoir des mesures théologiques et pastorales d'accompagnement afin de mettre en œuvre la décision prise, cela auprès des ministres, des corps constitués de l'EERV ainsi que du peuple de l'Église.
- le Conseil synodal préparera également à destination du Synode un projet d'article de règlement prévoyant un dispositif de refus ou de report des cérémonies nuptiales, pour des raisons de conscience.

Dispositif de catéchèse et formation métier d'Église

Même si un léger regain en 2021 a été constaté sur le nombre de baptêmes et de confirmations – bénédictions de catéchumènes, la baisse continue à s'observer. Une baisse préoccupante confirme la nécessité de déployer un dispositif de catéchèse spécifique tel que le Synode l'a voté en juin 2021. Dans ce cadre, plusieurs éléments : renouveler et diversifier, tisser des liens sur un mode autre avec la jeunesse, les enfants et les familles, créer des lieux de vie communautaire extraterritoriaux en sortant des murs et en se décentrant ainsi que valoriser la biodiversité ecclésiale. Les débats qui ont suivi la présentation ont porté entre autres sur la difficulté de renouveler les forces dédiées à la catéchèse et le temps pris pour aller à la rencontre. Cependant l'avancée du projet a été saluée par l'Assemblée synodale et les difficultés rencontrées sont autant de moteurs à l'innovation. En corrélation, l'observation de la pyramide des âges des ministres de l'Église réformée vaudoise est claire : carence et pénurie sont à l'horizon. Il est stratégique d'officialiser la formation à la fonction d'animateur et d'animatrice d'Église. Ce constat de nécessité est partagé par les six Églises membres de la Conférence des Églises réformées romandes.

Tradition renouée et informations

L'allègement des restrictions sanitaires a permis de renouer avec la tradition d'accueil du Synode. A cet effet une délégation de l'Entraide Protestante Suisse, menée par son président Walter Schmid, ainsi que les futurs ministres consacrés et consacrées ont été accueillies. Le culte synodal de consécration se tiendra le 3 septembre à la cathédrale de Lausanne et s'inscrira à la suite de la journée d'Église dédiée à la Transition écologique et sociale.

Différents points ont fait l'objet d'informations de la part du collège, parmi ceux-ci :

- la mise à jour de l'outil de gestion Abacus se déploiera en conformité avec les normes des marchés publics
- l'implication et l'aide de délégués et déléguées au Synode dans l'accompagnement du Conseil synodal dans les installations nombreuses de ministres
- les moments de qualité passés et à venir concernant le groupe de travail dédié à la gouvernance
- la reconduction de Rita Famos à la présidence de l'Église évangélique réformée de Suisse et la présence à la Commission de gestion d'une ministre vaudoise et déléguée au Synode.

Contactés médias

- Laurent Zumstein, conseiller synodal et répondant de la thématique du « Mariage pour tous » au Conseil synodal, 079 201 50 56, laurent.zumstein@eerv.ch
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 212 50 04